

HAUT-CHABLAIS INTERCO S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 074-247400682-20260609-2026_094-DE

N° 2026-094

OBJET :

Election du 8ème Vice-président

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 3 juin 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, CHALENÇON William, VINET Philippe, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard

Procuration a été donnée par M. TAVERNIER Alexis à M. CHALENCON William.

Monsieur Yann MORAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du 8ème Vice-président de Haut-Chablais Interco.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu la démission de M. Jean-François MUFFAT de ses fonctions de membre du bureau au titre duquel il avait reçu une délégation de fonctions et de signature,

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **proclame M. Jean-François MUFFAT 8ème Vice-président.**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

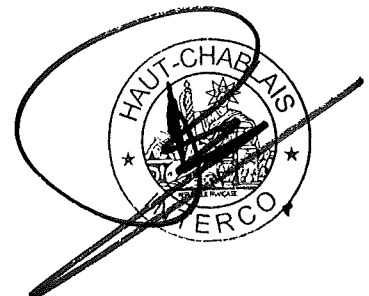
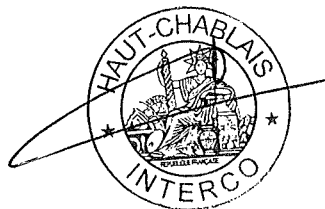
Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER

Le secrétaire de séance
Yann MORAND



HAUT-CHABLAIS INTERCO : SÉANCE DU 9 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL
RELATIF A L'ÉLECTION D'UN 8EME VICE-PRÉSIDENT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 30
Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis aux Gets sur la convocation qui leur a été adressée par le Président d’Haut-Chablais Interco le 3 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

NOM - PRENOM	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à :
ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth	X		
BAUD Mickaël	X		
BAUD Philippe	X		
BÉARD Patrick	X		
BERGER Jean-François	X		
BERNAZ Célia	X		
CHALENÇON William	X		
CORBET Nicolas	X		
COTTET Sophie	X		
DENNÉ Jean-Claude	X		
FROSSARD Nicolas	X		
GRENAT Maryse	X		
JAUD Emilie	X		
LOMBARD Gérald	X		
LUCHINI Karine	X		
MARTEL Mireille	X		
MARULLAZ Aube	X		
MENOUJ Jean-François	X		
MEYNET Frédéric	X		
MORAND Jean-Claude	X		
MORAND Yann	X		
MUDRY Benoît		X	
MUFFAT Jean-François	X		
MUFFAT Michel	X		
REY Emmanuel	X		
TAVERNIER Alexis		X	Pouvoir donné à CHALENÇON William
THORENS Valérie	X		
TRABICHET Yannick	X		
VINET Philippe	X		
VUATTOUX Rémy	X		

Étaient également présents, les conseillers suppléants des communes ne disposant que d’un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si et seulement si le délégué titulaire de leur commune est absent.

COMMUNE	NOM - PRÉNOM	PRÉSENT	ABSENT
LA BAUME	LOISON-ISONARD Nicole	X	
LE BIOT	LESOBRE Muriel	X	
LA COTE D'ARBROZ	BAUD Nadine		X
LA FORCLAZ	HAUTEVILLE Jérôme		X
LA VERNAZ	CETTOUR-CAVÉ Lætitia		X
SEYTROUX	BOYAT Sylvie	X	
ESSERT-ROMAND	TROMBERT Richard	X	
REYVROZ	IRLÈS Florian	X	

Modification du nombre de Vice-présidents

Monsieur le Président rappelle que le nombre de Vice-présidents avait été fixé à 7 lors de la séance d’installation du 9 avril 2026. Sur du bureau, le conseil communautaire décide d’ouvrir un poste de 8ème Vice-président.

Election du huitième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n’ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 27
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARULLAZ Aube MUFFAT Jean-François	6 21	six vingt-et-un

Proclamation de l’élection du huitième Vice-président

M. Jean-François MUFFAT a été proclamé (huitième) vice-président et immédiatement installé.

Autres membres du bureau

Monsieur le Président rappelle le nombre des autres membres du bureau avait été fixé à 1 lors de la réunion d’installation du 9 avril 2026. Suite à l’installation d’un Vice-président, le conseil communautaire décide de supprimer le poste d’autre membre du bureau.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2026 à ... heures ... minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés de leurs suppléants.

Le Président :



Le secrétaire de séance :



Les membres titulaires du conseil communautaire [ou leur(s) représentant(s)] :

NOM - PRENOM	EMARGEMENTS	NOM - PRENOM	EMARGEMENTS
ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth		MARTEL Mireille	
BAUD Mickaël		MARULLAZ Aube	
BAUD Philippe		MENOUUD Jean-François	
BÉARD Patrick		MEYNET Frédéric	
BERGER Jean-François		MORAND Jean-Claude	
BERNAZ Célia		MORAND Yann	
CHALENCON William		MUDRY Benoît	
CORBET Nicolas		MUFFAT Jean-François	
COTTET Sophie		MUFFAT Michel	
DENNÉ Jean-Claude		REY Emmanuel	
FROSSARD Nicolas		TAVERNIER Alexis	
GRENAT Maryse		THORENS Valérie	
JAUD Emilie		TRABICHET Yannick	
LOMBARD Gérald		VINET Philippe	
LUCHINI Karine		VUATTOUX Rémy	